



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023/028/10/19

ANNULE ET REMPLACE

**OBJET : PROJET VEGETALISATION TALUS DU STADE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS DE CONCOURS (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GAILLAC GRAULHET)
ET DU FDT (CONSEIL DEPARTEMENTAL)**

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	11
- Votants :	13

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 12 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Patricia MAUREL, Eunice MASSOUTIÉ, Alain REILLES, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Vincent PAKULA, Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Florian GUIBBAUD.

Etaient représentés : Florent PREYNAT, par Eunice MASSOUTIER ; Éric FREALLE, par Marie-Odile RIBOUD.

Etaient absents : Florent PREYNAT, Éric FREALLE, Alain PRADES.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	13
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023/024/09/14

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel, voté lors de la réunion du Conseil Municipal, en date du 14 septembre 2023.

En effet, cette demande de subvention sera également adressée aux services du Conseil Départemental, au titre du FDT (Fonds de Développement des Territoires).

Il présente donc à l'Assemblée, le dossier de demande de subvention modifié pour la réalisation du projet de végétalisation du talus du stade communal.

Cette opération vise à transformer l'espace autour du stade afin de réaliser un aménagement en continuité des espaces naturels de proximité comme le chemin piétonnier existant, jouxtant le talus, et lui-même végétalisé.

Au regard des devis exposés, l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 5 305,00 € H.T. (Plan de financement joint).

Où cet exposé et après avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Sollicite** de la part de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet, au titre du Fonds de Concours, une subvention de 1 856,75 € H.T (35%), de la part du Conseil Départemental, au titre du FDT, une subvention de 1 591,50 € HT (30 %), plafonnées à 5 305,00 € H.T de travaux éligibles.
- ✓ **S'engage** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée et à informer la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet et le Conseil Départemental, de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes.

COMMUNE DE LASGRAISSES - 81300

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

PROGRAMME TRAVAUX 2023

Végétalisation du Talus du Stade

DEPENSES*	HT	TVA	TTC
Travaux de Végétalisation du Talus du Stade	5 305.00	1 061.00	6 366.00
TOTAL (A)	5 305.00	1 061.00	6 366.00

* vu les devis

RECETTES**	DEPENSE ELIGIBLE	%	DEMANDE
Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet - Fonds de Concours	5 305.00	35.00	1 856.75
Conseil Départemental - FDT	5 305.00	30.00	1 591.50
TOTAL (B)		65.00	3 448.25

** calcul sur le montant HT

AUTOFINANCEMENT	
COMMUNE (A - B = C) HT	1 856.75
TVA 20 %	1 061.00
TOTAL RESTE A CHARGE	2 917.75

Début des travaux : Début Octobre 2023

Fin des travaux : Fin Octobre 2023

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 19 octobre 2023
Transmis en préfecture le 20 octobre 2023
Publié sur le site le 20 octobre 2023